

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1958 B 00072 Numéro SIREN : 581 720 729 Nom ou dénomination : CABINET VDB ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006719

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006719**
n° de gestion : **1958B00072**
n° SIREN : **581 720 729 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 15/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

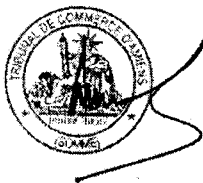
CABINET VDB ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
15 avenue Paul Claudel 80480 Dury -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

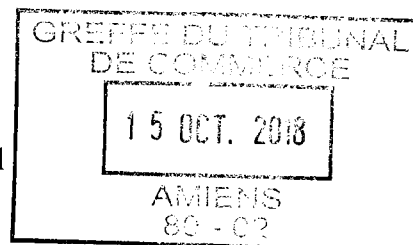
Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



377478

CABINET VDB ET ASSOCIES
S.A.S au capital de 250 000,00 Euros
Siège social : 15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY
R.C.S : AMIENS 581 720 729



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

RESOLUTION N°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** faisant ressortir un **bénéfice de 1 065 095 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau négatif à hauteur de **-50 000 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 015 095 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 015 095 Euros**, de la façon suivante :

- A titre de **distribution de dividendes** pour **1 015 095 Euros**.

Le report à nouveau passe ainsi de **-50 000 €** à **0 euro**.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à la réfaction de 40% s'élève à **4,06 €** ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à la réfaction de 40% s'élève à **1 015 090,94 €** ;

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé «flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

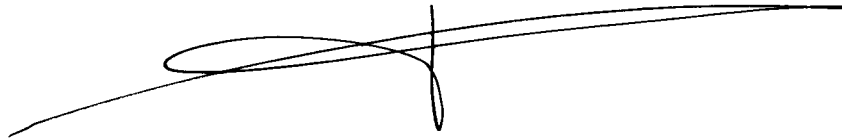
Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la fiscalité attachée à ladite distribution.

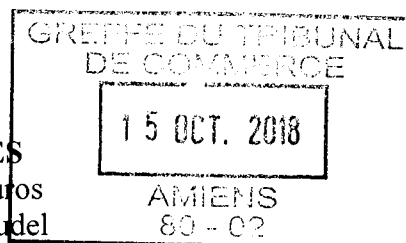
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts):

Exercice	Revenus distribués		Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués (réserves)		
31/12/2016	1 217 435 €		5 €	1 217 430 €
27/12/2016	100 000 € (acompte)			
31/12/2015	1 442 221 €		6 €	1 442 215 €
31/12/2014	1 000 000 €		4 €	999 996 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a vertical line crossing it.

CABINET VDB ET ASSOCIES
S.A.S au capital de 250 000,00 Euros
Siège social : 15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY
R.C.S : AMIENS 581 720 729



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

RESOLUTION N°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2017** faisant ressortir **un bénéfice** de **1 065 095** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau négatif à hauteur de **-50 000** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 015 095** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 015 095** Euros, de la façon suivante :

- A titre de **distribution de dividendes** pour **1 015 095** Euros.

Le report à nouveau passe ainsi de **-50 000 €** à **0 euro**.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à la réfaction de 40% s'élève à **4,06 €** ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à la réfaction de 40% s'élève à **1 015 090,94 €** ;

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé «flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'assemblée reconnaît avoir été informée de la fiscalité attachée à ladite distribution.

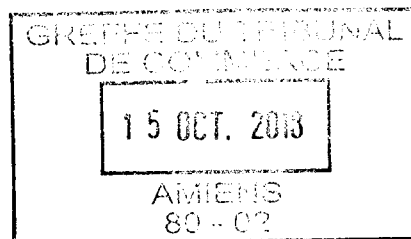
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts):

Exercice	Revenus distribués		Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués (réserves)		
31/12/2016	1 217 435 €		5 €	1 217 430 €
27/12/2016	100 000 € (acompte)			
31/12/2015	1 442 221 €		6 €	1 442 215 €
31/12/2014	1 000 000 €		4 €	999 996 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président du Directoire





VDB ET ASSOCIES

15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

Exercice clos le : 31 décembre 2017

Certifier Conformément

VDB

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassocies.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

SOMMAIRE

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
COMPTE DE RESULTAT	6
Compte de résultat synthétique	7
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe des comptes annuels	10
Résultat de la Société - 5 Ans	29
Annexe délais de paiement	30

BILAN

BILAN - ACTIF

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Valeurs au 31/12/17		% de	Valeurs au 31/12/16		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	Val. Nettes		l'actif
ACTIF						
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles			22			19
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	104 612	104 612				
Fonds commercial (1)	3 759 464	508 814		3 250 650	3 248 850	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			2			1
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	1 186 199	931 823		254 376	177 576	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)			3			3
Participations	191 090			191 090	183 090	
Créances rattachées à des participations	266 179			266 179	266 179	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	58 379			58 379	57 898	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 565 923	1 545 249	27	4 020 674	3 933 593	23
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	15 334			15 334	18 062	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances			15			16
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 833 347	132 114		1 701 233	1 773 242	
Personnel et comptes rattachés (3)	14 628			14 628	13 403	
Créances fiscales et sociales (3)	71 839			71 839	112 994	
Autres créances (3)	383 243			383 243	157 057	
Débiteurs divers (3)	60 956			60 956	605 391	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement			53			57
Actions propres						
Autres titres	7 940 217			7 940 217	9 642 519	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	776 052		5	776 052	522 492	3
Charges constatées d'avance (3)	23 880			23 880	45 459	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 119 494	132 114	73	10 987 381	12 890 619	77
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	16 685 417	1 677 363	100	15 008 054	16 824 213	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF

	Valeurs au 31/12/17	% du passif	Valeurs au 31/12/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 250 000)	250 000	2	250 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		20		18
Réserve légale	25 000		25 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	2 924 880		2 924 880	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-50 000		-100 000	-1
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 065 095	7	1 317 435	8
SITUATION NETTE	4 214 975	28	4 417 315	26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 214 975	28	4 417 315	26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	283 304		379 256	
TOTAL PROVISIONS	283 304	2	379 256	2
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	278 604	2	160 858	1
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 163 146	48	8 475 294	50
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	52 331		76 068	
Fournisseurs, factures non parvenues	312 593	2	148 637	1
Dettes fiscales et sociales	978 850	7	1 077 680	6
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			901	
Autres dettes	76 546	1	436 832	3
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 647 706	11	1 651 373	10
TOTAL DETTES	10 509 776	70	12 027 642	71
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	15 008 054	100	16 824 213	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

213 891
10 295 885

121 074
11 906 568

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	6 447 273	100	6 478 992	100	-31 719	
Montant net du chiffre d'affaires	6 447 273	100	6 478 992	100	-31 719	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	324 088	5	266 923	4	57 165	21
Autres produits	156		185		-29	-16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 771 517	105	6 746 100	104	25 416	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	38 912	1	45 802	1	-6 890	-15
Variation de stocks	2 728		1 670		1 058	63
Autres achats et charges externes	1 603 721	25	1 668 346	26	-64 625	-4
Impôts, taxes et versements assimilés	121 461	2	105 955	2	15 506	15
Salaires et traitements	2 417 425	37	2 328 124	36	89 301	4
Charges sociales	1 012 375	16	964 078	15	48 297	5
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	99 737	2	69 918	1	29 818	43
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	17 800		19 031		-1 232	-6
Dotations aux provisions						
Autres charges	8		19		-11	-58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 314 166	82	5 202 945	80	111 222	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 457 350	23	1 543 156	24	-85 806	-6
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	102 225	2	102 759	2	-534	-1
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 731		47 863	1	-26 133	-55
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	123 956	2	150 622	2	-26 667	-18
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	11 487		28 234		-16 746	-59
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	11 487		28 234		-16 746	-59
RÉSULTAT FINANCIER	112 468	2	122 389	2	-9 920	-8
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 569 818	24	1 665 544	26	-95 726	-6
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			228 660	4	-228 660	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	32 960	1	32 960	1		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 960	1	261 620	4	-228 660	-87
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	135 758	2	31 519		104 238	331
Sur opérations en capital	437		3 825		-3 388	-89
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	136 194	2	35 344	1	100 850	285
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-103 234	-2	226 276	3	-329 510	-146
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	401 489	6	574 385	9	-172 896	-30
TOTAL DES PRODUITS	6 928 432	107	7 158 342	110	-229 910	-3
TOTAL DES CHARGES	5 863 337	91	5 840 907	90	22 430	
Bénéfice ou Perte	1 065 095	17	1 317 435	20	-252 340	-19

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

102 000

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 15 008 054.42 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 065 095.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	De 4 à 10 ans
- Logiciels informatiques	1 an
- Agencements, installations	5 ans
- Plantation	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel informatique	De 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et Mobilier	De 2 à 10 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

- Agenc télép

De 2 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FONDS COMMERCIAL

En application des dispositions nouvelles de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée. A ce titre, ils ne sont donc pas amortis.

Consécutivement et en application de l'article 214-15 du même PCG, nous avons pratiqué un test de dépréciation, désormais obligatoire, quand bien même il n'existe pas à ce jour d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation, aux fins de comparaison de la valeur actuelle avec la valeur nette comptable, repose, quant à la valeur d'usage, sur le chiffre d'affaires, global, par activité, des trois dernières années.

Le test de dépréciation pratiqué n'emporte pas de constatation de perte de valeur.

L'application de cette réglementation n'a donc aucun impact ni sur le résultat, ni sur l'affectation des actifs concernés.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
2070000000 - Droits clientèle	3 743 164		14 500	3 757 664
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	3 743 164		14 500	3 757 664
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	3 757 664			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 876 764	1 800
CORPORELLES	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		565 596	1 685
	Autres immos corporelles		38 784	
	Matériel de transport		474 388	175 288
	Matériel de bureau & mobilier informatique		13 467	
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	1 092 234	176 973
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		449 269	110 000
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		57 898	481
		TOTAL	507 167	110 481
		TOTAL GENERAL	5 476 165	289 254
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex. Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	14 488	3 864 076
CORPORELLES	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			
	Inst. gal. agen. amé. divers			567 281
	Autres immos corporelles			38 784
	Mat. bureau, inform., mobilier		83 008	566 668
	Emb. récupérables & divers			13 467
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	83 008	1 186 199
	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		102 000	457 269
	Autres titres immobilisés			
	Prêts & autres immob. financières			58 379
		TOTAL	102 000	515 648
		TOTAL GENERAL	199 496	5 565 923

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	627 914		14 488	613 426
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Inst. générales agencem. aménag.		503 803	10 915		514 718
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport		13 601	9 696		23 297
Mat. bureau et informatiq., mob.		383 786	79 126	82 571	380 341
Emballages récupérables divers		13 467			13 467
	TOTAL	914 658	99 737	82 571	931 823
	TOTAL GENERAL	1 542 572	99 737	97 059	1 545 249

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et aménag.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	318 016		62 992	255 024
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	61 240		32 960	28 280
	TOTAL	379 256		95 952	283 304
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	174 632	17 800	60 318	132 114
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	174 632	17 800	60 318	132 114
	TOTAL GÉNÉRAL	553 888	17 800	156 270	415 418
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		17 800	123 310	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles			32 960	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges a été constituée pour 94200 euros en 2015, afin de faire face au règlement échelonné sous forme de salaires d'une indemnité de non concurrence consécutive au départ d'un salarié.

Une reprise pour 32960 euros a été comptabilisée au regard des indemnités versées sur 2016, et du même montant en 2017, et diminuant d'autant l'engagement.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	318 016		62 992		255 024
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	61 240		32 960		28 280
TOTAL	379 256		95 952		283 304
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		17 800	123 310		
financières					
exceptionnelles			32 960		

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
GVA AUDIT ET EXPERTISE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 804	50 000	186 773	99.60	20 757
CECOP PARTENAIRES OISE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80	50 000	925 773	50.96	156 501
CECOP PARTENAIRE SOMME - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80	10 000	854 495	51.00	248 068
VDB CONSEIL ET PATRIMOINE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 8	10 000		80.00	39 842
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

GVA AUDIT ET EXPERTISE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80480 DUR
 CECOP PARTENAIRES OISE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80480 DU
 CECOP PARTENAIRE SOMME - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80480 D
 VDB CONSEIL ET PATRIMOINE - 15 AVENUE PAUL CLAUDEL 80480 D

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
50 000	186 773	99.60	152 510	152 510	152 510			5 991 550	20 757	
50 000	925 773	50.96	25 480	25 480	25 480				156 501	
10 000	854 495	51.00	5 100	5 100	5 100				248 068	102 000
10 000		80.00	8 000	8 000	8 000			117 558	39 842	

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- 1. Filiales non reprises au § A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
- 2. Participations non reprises au § A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	18 062	15 334	18 062	15 334
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	18 062	15 334	18 062	15 334

ACTIF CIRCULANT

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	266 179	102 000	164 179
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	58 379		58 379
	Clients douteux ou litigieux	182 942	140 481	42 462
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	1 650 404	1 650 404	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	14 628	14 628	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	67 828	67 828	
	coll. publiques	4 011	4 011	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	369 608	369 608	
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	74 591	74 591	
	Charges constatées d'avance	23 880	23 880	
	TOTAUX	2 712 450	2 447 430	265 020
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	23 880
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	23 880

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	734 165
Autres créances	43 612
Disponibilités	2 175
TOTAL	779 951

CAPITAUX PROPRES

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	250 000.00	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	250 000.00	1.00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	278 604	71 677	206 927	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	364 924	364 924		
Personnel & comptes rattachés	228 634	228 634		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	358 610	358 610		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	389 030	382 066	6 964	
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 576	2 576		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	7 163 146	7 163 146		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	76 546	76 546		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 647 706	1 647 706		
TOTAUX	10 509 776	10 295 885	213 891	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	157 000			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	39 640			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 647 706
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 647 706

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	530
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 593
Dettes fiscales et sociales	395 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 060
TOTAL DES CHARGES À PAYER	712 364

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, le CICE s'élève à 91 970 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement en matériel informatique, de formation et recrutement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

ENGAGEMENTS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 255 024.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2.00 %

Départ volontaire à 65 ans

Rotation du personnel : forte sans connaissance particulière d'un taux.

ENGAGEMENTS DONNÉS

- Caution à hauteur de 51 % en principal et frais accessoires de l'emprunt bancaire de CECOP PARTENAIRES OISE de 1 350 000 euros, remboursable sur 96 mois auprès du Crédit du Nord
Capital restant dû 31/12/2016 : 318053 euros soit 162207 €.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	5 521					5 521
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	5 521					5 521
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	5 521					5 521

LES EFFECTIFS

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

LES EFFECTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	10.00	9.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	37.00	34.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

VDB ET ASSOCIES

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

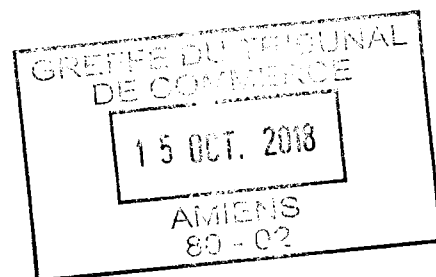
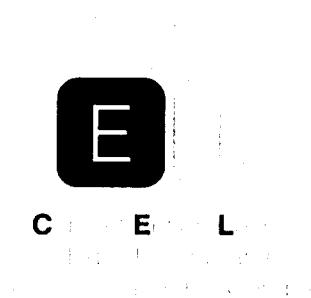
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	6 447 273	6 478 992	7 281 365	4 324 127	2 537 107
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 427 850	1 887 914	2 046 537	1 298 988	420 008
- Impôts sur les bénéfices	401 489	574 385	589 467	395 248	112 541
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	1 065 095	1 317 435	1 277 420	919 059	245 742
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-38 734	-3 906	179 650	61 725	
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	5.71	7.55	8.19	5.20	1.68
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	4.11	5.25	5.83	3.92	0.98
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	4.26	5.27	5.11	3.68	0.98
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	43	43	42	44
- Montant de la masse salariale de l'exercice	2 417 425	2 328 124	2 339 079	1 356 777	862 548
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 012 375	964 078	960 204	574 602	332 807

ANNEXE 4-1 À L'ARTICLE A. 441-1-1

**MODÈLE TYPE DE TABLEAUX UTILISÉS POUR PRÉSENTER LES INFORMATIONS
RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS
MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4**

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau
prévu au I de l'article D.441-4)*

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6					17	58					415
Mt. total factures concernées h.t		94 876.00	12 701.00	2 690.00		110 267.00		343 967.00	104 461.00	120 777.00	356 139.00	925 344.00
% du montant total des achats h.t de l'exercice		5.78	0.77	0.16								
% chiffre d'affaires h.t de l'exercice								5.34	1.62	1.87	5.52	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	5						54					
Montant total des factures exclues	12 855.00						184 482.00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)					



Métiers artistiques, Audiovisuels, du Cinéma, de la Photo, de la Culture, de la Mode, du Spectacle,
des Associations culturelles, du Patrimoine et de l'Environnement

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

CABINET VDB ET ASSOCIES

581 720 729 RCS AMIENS

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 €

Siège social : 15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

CABINET ERWAN LESSARD - Commissaire aux comptes

Siret : 43019195700058 - Code APE : 6920Z - TVA intracommunautaire : FR01430191957

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'appel de Paris sous le numéro 66014391

115, boulevard Richard-Lenoir 75011 PARIS - Téléphone : 01 44 70 63 71 - Télécopie : 01 40 15 99 05 - contact@cabinet-acer.com

CABINET VDB ET ASSOCIES
581 720 729 RCS AMIENS
Société par actions simplifiée au capital de 250.000 €
Siège social : 15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés prise en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 mai 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée CABINET VDB ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles, principes et méthodes comptables suivis par votre société et exposés en première page de l'annexe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans la note de l'annexe, ainsi que des informations qui y sont dispensées, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réuni des éléments probants, suffisants et appropriés sur le bienfondé objectif et le caractère raisonnable des estimations comptables comptabilisées. Vérification de l'application de l'article 214-3 du PCG a été faite.

Présentation d'ensemble des comptes annuels

Dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels, nous avons poursuivi un faisceau d'indices concordants pour mettre en lumière les événements ou les décisions intervenus au cours de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Règles et principes comptables

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 juin 2018,

Cabinet Erwan Lessard

Erwan Lessard
Commissaire aux comptes